

**AAP régional EnR et innovations – Volet C Méthanisation (2015-2016) –
En cours de publication**

- Un appel à projets distinct de celui de l'Ademe, très proche toutefois pour prendre en compte les spécificités de l'institution régionale.
- Pas d'enveloppe dédiée à la méthanisation
- **Vise:** le financement des projets matures susceptibles de passer en phase de réalisation dans l'année qui suit la prise de décision régionale (Pour les installations en autorisation, l'avis du CODERST est exigé)
- Taux maximum d'aide (toutes aides confondues): 30% (dégressif en fonction de la puissance installée)
- Plafond de subventions régionales: peut aller jusqu'à 500 000 € avec un bonus de 10% pour les projets situés sur des territoires TEPOS.
- Clôture de l'AAP le 10 juin 2015 pour l'année 2015. Les dossiers arrivés après cette échéance seront reportés sur 2016.